

Procédure de remise de l'information individuelle aux patients

Le livret d'accueil des patients du CHU de Caen-Normandie précise au paragraphe « Mon dossier médical est informatisé » que les informations concernant les personnes hospitalisées ou ayant recours à une consultation font l'objet d'un enregistrement informatique utilisable notamment par les registres. Le droit d'opposition du patient y est mentionné.

Une note d'information aux patients spécifique au Registre des Hémopathies Malignes de Basse-Normandie précise d'une part le fondement scientifique et juridique du registre, et d'autre part les coordonnées des personnes et des structures auprès desquelles le patient peut exercer ses droits d'opposition (CNIL, INCa, Francim, responsables médicaux du registre).

Cette note d'information est accessible sur le site internet du CHU de Caen-Normandie et elle est adressée pour affichage à tous les établissements de santé susceptibles de signaler des patients au registre.

Les médecins hématologues exerçant sur territoire couvert par le registre sont informés de l'existence du registre et sont en mesure de renseigner leurs patients concernés au moment qu'ils estiment opportun.